



AVIS PUBLIC

RELATIF À LA MODIFICATION DU CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2022, le conseil a adopté une résolution modifiant le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022 en reportant la date de la séance ordinaire de décembre prévue le 12 décembre au 14 décembre 2022.

Cette séance se tiendra comme à l'habitude dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle, à 19 h 30.

DONNÉ à Labelle, ce 22 novembre 2022

Claire Coulombe
Greffière-trésorière